

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 avril 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/04/2023

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Votants : 18

Pour : 18

Représentés : Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie-Line GÉRONIMO par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents non votants :

Excusés : Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Agriculture et alimentation : Appel à Manifestation d'Intérêt - Un appui aux collectivités du Pays pour le développement des projets agricoles et/ou alimentaires.

Dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT), le Pays Haut Languedoc et Vignobles lance un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les communes et communautés de communes qui pourraient bénéficier d'un accompagnement spécifique pour la mise en œuvre de leur projet agricole et/ou alimentaire.

Les collectivités retenues pourront alors bénéficier d'un appui et accompagnement technique durant toutes les étapes du projet.

Le comité technique aura la charge d'étudier les projets afin d'analyser la faisabilité technique, économique et agronomique des projets proposés, au regard des critères d'analyse (cf. notice jointe).

En fonction du nombre de projets présentés, une sélection pourra être effectuée par le comité de pilotage agriculture et PAT du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Si cet AMI permet l'identification de besoins techniques avérés et récurrents, des solutions et accompagnements mutualisés pourront être envisagés et développés (recherche de financements et/ou prestations mutualisés par exemple...).

Pour participer à cet appel à manifestation d'intérêt, les communes ou communautés de communes devront candidater par l'intermédiaire d'un formulaire à compléter en ligne ou à retourner par mail avant le vendredi 19 mai 2023 (12 h).

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet et, le cas échéant, l'autoriser à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité se prononce favorablement au projet présenté et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 avril 2023

Le Président,
Jean ARCAS

